



Une Initiative ONUSIDA

**La Coalition mondiale sur
les femmes et le SIDA**

Informations pour les médias

VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET SIDA

La violence à l'égard des femmes constitue à l'échelle mondiale un grave problème de santé publique et d'atteinte aux droits de la personne humaine. Elle accroît la vulnérabilité des femmes au VIH.

L'une des formes de violence les plus courantes à l'égard des femmes est celle qui est perpétrée par leurs partenaires intimes (violence dite « domestique »). A travers le monde, de 10% à 50% des femmes déclarent avoir subi au moins une fois dans leur vie des sévices physiques infligés par un partenaire intime, sévices souvent accompagnés d'actes de violence sexuelle. La violence domestique est l'une des premières causes de blessure chez les femmes dans presque chaque pays du monde, selon Human Rights Watch. Elle est également associée à une grande diversité de problèmes généraux, de santé mentale et reproductive.

La violence à l'égard des femmes est courante dans pratiquement toutes les sociétés. Elle est cautionnée et utilisée pour renforcer la discrimination contre les femmes et les maintenir en état d'infériorité. Dans le même esprit, on a assisté lors des récents conflits à une augmentation du recours au viol et à la violence sexuelle comme armes de guerre ; en outre, le trafic, le commerce du sexe et autres formes de violence sexuelle augmentent aussi la vulnérabilité des femmes au VIH.

Pour de nombreuses femmes à travers le monde, la menace de violence, omniprésente dans leur vie de tous les jours, exacerbe leur vulnérabilité au VIH. La crainte de la violence à leur égard empêche les femmes d'accéder à l'information sur le VIH/SIDA, de se faire tester, de dévoiler leur statut sérologique vis-à-vis du VIH, de s'adresser aux services de prévention de la transmission du VIH à leurs nourrissons, et de bénéficier d'un traitement et du conseil, même lorsqu'elles se savent infectées. Ceci est particulièrement vrai lorsque la stigmatisation rattachée au VIH reste forte.

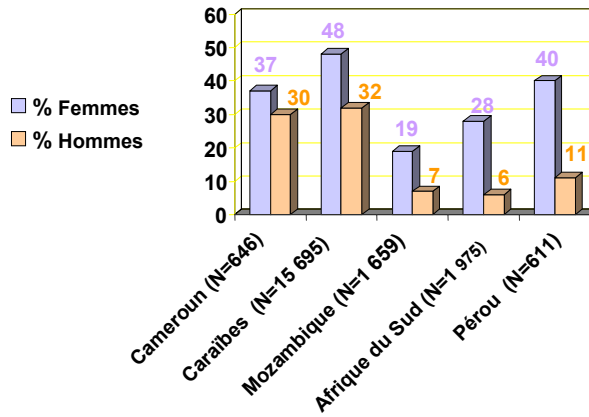
L'incidence élevée des rapports sexuels non consentis, l'incapacité des femmes à négocier des rapports sexuels à moindre risque, et dans de nombreux cas, la crainte de l'abandon ou de l'expulsion du domicile ou de la communauté, constituent des problèmes d'une gravité extrême – en particulier dans le cas de femmes dépourvues de moyens matériels.

En Afrique du Sud, les enquêtes nationales au sein de la jeunesse montrent que 33% des femmes déclarent avoir peur de refuser un rapport sexuel, et que 55% d'entre elles ont des rapports sexuels contre leur gré parce que leur partenaire insiste.

Plus alarmant, entre 20% et 48% des adolescentes qui ont entre 10 et 25 ans déclarent avoir vécu leur première expérience sexuelle sous la contrainte. Le même cas de figure est également signalé par des garçons, mais il est habituellement moins fréquent que pour les filles.

Ce ne sont pas seulement les jeunes femmes non mariées contraintes d'avoir des rapports sexuels qui sont exposées au risque. Une jeune femme mariée ayant des rapports hétérosexuels et monogames avec son mari peut également être à risque. En pareil cas, les messages traditionnels de prévention ne peuvent guère être percutants, car l'utilisation du préservatif est moins probable au sein d'un couple marié.

**Pourcentage d'adolescents déclarant avoir
vécu leur première expérience sexuelle sous la contrainte**
(tranche d'âge 10-25 ans)



Par exemple, une étude en Zambie a montré que seulement 11% des femmes interrogées croyaient qu'une femme avait le droit de demander à son mari d'utiliser un préservatif – même s'il s'agissait d'un infidèle notoire, séropositif.

A Kisumu, au Zimbabwe, des études ont révélé que la majorité des femmes séropositives avaient été infectées par leur mari. En outre, les femmes mariées qui soupçonnent leur mari d'être séropositif n'ont pas toujours le choix. Une femme interviewée dans le cadre de ces études a déclaré « Nous voyons nos maris aller avec des femmes dont l'époux est décédé du SIDA. Que pouvons-nous faire? Si nous refusons d'avoir des rapports sexuels, ils nous demanderont de partir. Où irons-nous alors? ». Ces études ont révélé qu'un facteur de risque de contracter le VIH sur trois était d'être mariée ou d'avoir été mariée.

Les femmes sont confrontées à des obstacles supplémentaires, liés à l'omniprésence de cadres juridiques discriminatoires qui omettent de garantir l'égalité des droits ou une égale protection devant la loi. Dans de nombreux cas, des lois inéquitables relatives au divorce et à la propriété font que les femmes ont difficilement la possibilité de partir pour se soustraire aux sévices qu'elles subissent au sein du couple ; et dans les pays où il existe des lois relatives à la violence à l'égard des femmes, le manque de ressources, associé aux pratiques discriminatoires de la police et des tribunaux et à l'absence de soutien institutionnel, prive les femmes de l'accès à une protection adéquate.

Ces 20 dernières années, on a assisté à une prise en compte croissante, dans le cadre de la gestion des affaires publiques, du problème de la violence à l'égard des femmes. Des campagnes de sensibilisation réussies ont abouti à une plus grande prise de conscience et à un contexte politique et juridique plus solide.

Malgré cela, la violence à l'égard des femmes reste très répandue et souvent socialement autorisée ou tolérée. Quelques initiatives prometteuses existent cependant pour la prévention et la mobilisation des communautés contre la violence. Ces programmes doivent être étudiés, soutenus et élargis.

Une riposte globale pour venir à bout de la violence à l'égard des femmes dans le contexte du VIH/SIDA doit comprendre les actions suivantes :

- Mobiliser un leadership aux niveaux mondial, national et communautaire pour qu'une action soit prise et que l'on parvienne à un changement normatif rendant inacceptable la violence à l'égard des femmes.
- Multiplier les éléments prouvant la prévalence de la violence à l'égard des femmes, y compris en ce qui concerne les coûts économiques, sociaux et sanitaires liés au VIH et au SIDA. Cette action comprend l'appui et le développement des initiatives existantes telles que l'étude multi-pays de l'OMS sur la violence à l'égard des femmes.
- Renforcer les connaissances sur la relation existant entre violence à l'égard des femmes et VIH et SIDA et transmettre ces informations aux chercheurs et aux praticiens dans les deux domaines.
- Promouvoir une action aux niveaux national et communautaire qui améliorerait l'éducation et le statut juridique des femmes, tirerait parti des mesures ayant réussi et encouragerait l'innovation et le partenariat au sein des groupes œuvrant dans ces deux secteurs.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à Dominique de Santis, ONUSIDA, mobile (+41 79) 254 6803 ou Genève (+41 22) 791 4509 ou envoyer un courriel à womenandaids@unaids.org. Vous pouvez visiter notre site web www.unaids.org pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'ONUSIDA.